

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2015 À 10 HEURES

Mairie d'Illkirch-Graffenstaden

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Yves BUR, M. Eric KLÉTHI, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT

9- 2015 Permis d'aménager allée du Château Surcy à Vendenheim

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de permis d'aménager, allée du Château Surcy à Vendenheim – déposé par la CUS.

Le permis d'aménager a pour objectif **l'aménagement d'un parc d'activités**. Il s'agit de créer les réseaux, les voiries et espaces verts collectifs, permettant de viabiliser les parcelles.

Il comptera 4 lots de 30 à 80 ares. Dans la partie nord partiellement occupée, un seul lot sera créé et sera desservi par l'allée du château Surcy.

Le terrain d'assiette est de 46 040 m². Il est classé en zone IAUX2 du PLU destinée à l'activité économique tertiaire et artisanale. La surface plancher totale s'élève à 35 000 m².

Une partie du terrain (19,73 ares) est situé en zone inondable du fait du débordement du ruisseau le Neubaechel situé au sud du projet et des remontées de nappe phréatique. Le PPRI de la Zorn et Landgraben vise à préserver cet espace.

Une zone humide pédologique de 71,32 ares est avérée en frange sud du projet. Ce dernier a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau visant une compensation pour la zone humide.

Dans la partie sud, le projet comptera 3 lots accessibles par une nouvelle voirie. Il viendra également remettre en état un chemin agricole existant qui desservira une parcelle publique aménagée comme espace de détente (bancs, tables de pique-nique,...).

A l'extrémité sud, un bassin paysager sera réalisé afin de compenser la zone humide au titre de la loi sur l'eau.

Analyse du projet

Le projet vient palier l'absence d'un plan d'aménagement d'ensemble de cette zone d'activités et assure une cohérence à l'ensemble du site permettant une optimisation du foncier.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis d'aménager, allée du Château Surcy à Vendenheim n'appelle pas de remarques particulières.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le

La publication le

Strasbourg, le

20 FEV. 2015
20 FEV. 2015
20 FEV. 2015



Le Président
Jacques BIGOT